

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Conseil territorial du mardi 13 décembre 2016

Compte rendu pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'Établissement Public Territorial aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publiés sur les sites internet :
 - o <http://www.portesessonne.fr>
 - o <http://www.seine-amont.fr>
- Les délibérations et les procès-verbaux sont également disponibles sur les sites précités.

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 20h00 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand Orly Bièvre Seine se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	Christine Janodet
ATHIS-MONS	Mme Christine RODIER		X	Pascal Petetin
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC		X	
	Mme Hélène DE COMARMOND		X	Edith Pescheux
	M. Jacques FOULON	X		
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER		X	Patrice Diguët
	M. Patrice DIGUET	X		
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI		X	Daniel Breuiller
	Mme Catherine DESPRES		X	Alexandre Boyer
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA	X		
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN		X	Patrick Daudet
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON		X	Cécile Veyrunes-Legrain
	M. Romain MARCHAND		X	Françoise Baud
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe Bouyssou
	M. Mourad TAGZOUT		X	
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS	X		
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA	X		
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X Point 25	X	Jean-Marc Nicolle (Point 1 à 24)
	Mme Sarah BENBELKACEM	X		
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		x	Vincent Jeanbrun
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT	X		

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

MORANGIS	M. Pascal NOURY	X		
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET		X	Christian Hervy
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE		X	Raymond Charesson
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Eric Mehlhorn
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA	X		
	M. Daniel BEUCHER	X		
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT		X	Elie Yebouet
	M. Philippe VIDAL	X		
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ		X	Jacques Perreux
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID		X	Béatrice Collet
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN		X	Nathalie Dinner
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry Atlan
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent Sauerbach
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA	X		
	M. Jérôme BERENGER		X	Arielle Merrina
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR	X		
	M. Hocine TMIMI	X Point 10		
	Mme Sarah TAILLEBOIS	X		
	M. Pierre BELL-LLOCH		X	
	Mme Fabienne LEFEBVRE		X	
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Jacques Foulon
	M. Jacques PERREUX	X		
	M. Alain AFFLATET	X		

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				91
Délibérations 2016_12_13	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
Points 1 à 10	59	32	23	82
Point 10 à 24	60	31	23	83
Point 25 à 49	61	30	22	83

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

La majorité des membres en exercice étant présente, le Conseil peut valablement délibérer.

Ouverture du Conseil de Communauté à 20h

M. Robin REDA est désigné secrétaire de la présente séance, assisté de M. Antoine VALBON secrétaire auxiliaire pris en dehors des membres du Conseil.

Le conseil de communauté ainsi réuni et le quorum étant atteint :

Le compte rendu de la séance du conseil territorial du 22 novembre 2016 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Affaires générales		
1	2016_12_13_321	Compte rendu des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre des délégations d'attributions du conseil territorial

Après en avoir débattu, le conseil territorial prend acte du compte rendu des décisions prises par le bureau lors des séances des 6 et 26 septembre ; 25 octobre et 8 et 22 novembre 2016 et des décisions n°189 à 292 prises par le Président.

2	2016_12_13_322	Cession des parcelles du Coteau des Vignes à Athis-Mons à la commune d'Athis-Mons
---	----------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 81voix pour et 1 contre :

Décide la cession des 57 parcelles cadastrées :

T 171/559/693/697/696/573/574/700/577/146/147/148/191/192/580/581/582/583/584/585/586/587/588/589/590/591, S 226/227/228/215/21, S 13, T 154/159/161/164/677, T 403/468/469, T 207/221, S 61, T 630, T 239/241/374/422/356/387/411/459/498, T 75/76/637/699 au prix de 1 149 509 € (coût d'acquisition diminué des subventions perçues, estimation de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de novembre 2015) ;

Autorise le Président à signer la promesse de vente relative à ces parcelles, ainsi que tout document se rapportant à cette promesse ;

Désigne Maître PERRIN, notaire à Athis-Mons, chargé de la rédaction des actes ;

Précise que tous les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Finances		
3	2016_12_13_323	Reprise des Résultats des lacs de l'Essonne - Budget principal (01)

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Prend acte de la répartition entérinée par le conseil communautaire de dissolution de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne telle qu'établie par les délibérations 3-16 et 4-16 du 22 juin 2016 ;

Approuve la reprise au sein du budget principal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget principal de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la partie qui lui est attribuée et qui s'élèvent à un résultat global de 1 674 466 € ;

Décide d'affecter une partie du résultat excédentaire global soit **1 371 269,48 €** en recettes d'investissement à l'article budgétaire 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé au regard du besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de **1 371 269,48 €** correspondant aux restes à réaliser de l'exercice 2015 ;

Décide d'affecter **303 196,52 €** en recettes de fonctionnement à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté ;

Dit que l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la CA Grand Paris Sud définiront par voie conventionnelle les modalités des éventuels reversements qui interviendraient entre les deux structures en considération de la réalisation effective des reports d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

4	2016_12_13_324	Reprise des résultats des lacs de l'Essonne - Budget annexe Assainissement CALE/CAVB (05)
---	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Prend acte de la répartition entérinée par le conseil communautaire de dissolution de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne qu'établie par les délibérations 3-16 et 4-16 du 22 juin 2016.

Approuve la reprise au sein du budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la partie qui lui est attribuée.

Décide d'affecter **-189 523,41 €** à l'article budgétaire 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Décide d'affecter **- 143 441,59 €** à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Dit que l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la CA Grand Paris Sud définiront par voie conventionnelle les modalités des éventuels reversements qui interviendraient entre les deux structures en considération de la réalisation effective des reports d'investissement tant en dépenses qu'en recettes

5	2016_12_13_325	Reprise des résultats des lacs de l'Essonne Budget annexe HPE(06)
---	----------------	-------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Prend acte de la répartition entérinée par le conseil communautaire de dissolution de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne telle qu'établie par les délibérations 3-16 et 4-16 du 22 juin 2016.

Approuve la reprise au sein du budget annexe hôtel pépinière d'entreprise de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe hôtel pépinière d'entreprise de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la partie qui lui est attribuée

Décide d'affecter **6 433 €** en recettes de fonctionnement à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'affecter une partie du résultat excédentaire global soit **1 371 269,48 €** en recettes d'investissement à l'article budgétaire 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé au regard du besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de **1 371 269,48 €** correspondant aux restes à réaliser de l'exercice 2015.

Dit que l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la CA Grand Paris Sud définiront par voie conventionnelle les modalités des éventuels reversements qui interviendraient entre les deux structures en considération de la réalisation effective des reports d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

6	2016_12_13_326	Reprise des résultats des lacs de l'Essonne Budget annexe ZAE CALE (07)
---	----------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Prend acte de la répartition entérinée par le conseil communautaire de dissolution de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne ainsi qu'établie par les délibérations 3-16 et 4-16 du 22 juin 2016 ;

Approuve la reprise des résultats 2015 du budget annexe aménagement ZAE de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la partie qui lui est attribuée au budget annexe aménagement ZAE de l'Etablissement Public Territorial soit un résultat global déficitaire de 3 186 944 € ;

Inscrit ce résultat global déficitaire en section d'investissement qui sera financé par des cessions d'immobilisation ;

Dit que l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la CA Grand Paris Sud définiront par voie conventionnelle les modalités des éventuels reversements qui interviendraient entre les deux structures en considération de la réalisation effective des reports d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

7-1	2016_12_13_327	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes d'Ablon
-----	----------------	--------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville d'Ablon et qui se présentent comme suit :

- Investissement après prise en compte du financement des restes à réaliser : 13 991,53 €
- Fonctionnement : 197 127,49 €.

7-2	2016_12_13_328	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes de Chevilly
-----	----------------	------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville de Chevilly-Larue et qui se présentent comme suit :

- Investissement après prise en compte du financement des restes à réaliser : 0 €
- Fonctionnement : 3 434,52 €

7-3	2016_12_13_329	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes d'Ivry
-----	----------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville d'Ivry-sur-Seine et qui se présentent comme suit :

- Investissement : 861 400,78 € (intégrant le financement des reports 2015)
- Fonctionnement : 148 791,96 €

7-4	2016_12_13_330	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes d'Orly
-----	----------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville d'Orly et qui se présentent comme suit :

- Investissement après prise en compte du financement des restes à réaliser : 31 676,59 €
- Fonctionnement : - 755,82 €.

7-5	2016_12_13_331	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes de Rungis
-----	----------------	----------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville de Rungis et qui se présentent comme suit :

- Investissement après prise en compte du financement des restes à réaliser : 0 €
- Fonctionnement : 26 658,61 €

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

7-6	2016_12_13_332	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes de Thiais
-----	----------------	----------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville de Thiais et qui se présentent comme suit :

- Investissement : 85 476,39 €
- Fonctionnement : 117 100,02

7-7	2016_12_13_333	Reprise des résultats 2015 des budgets assainissement des villes de Vitry
-----	----------------	---------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de la Ville de Vitry-sur-Seine et qui se présentent comme suit :

- Investissement après prise en compte du financement des restes à réaliser : 0 €
- Fonctionnement : 408 693,35 €

8	2016_12_13_334	Reprise des Résultats 2016 du PLIE Choisy, Orly, Villeneuve le Roi
---	----------------	--------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la reprise au sein du budget principal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2016 du syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) et qui se présentent comme suit :

- Investissement : 4 993,18 €
- Fonctionnement : - 297 211,96 €

9-1	2016_12_13_335	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville d'Ablon-sur-Seine
-----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune d'Ablon à 97 000,51 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 8 676 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 56 814,04 €
- Financement du transfert du plan local d'urbanisme: 9 686,47 €
- Financement du fonctionnement de l'établissement public : 21 824 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune d'Ablon, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-2	2016_12_13_336	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville d'Arcueil
-----	----------------	-----------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune d'Arcueil à 9 820 361,43 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 2 694 849 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 6 978 288 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 147 224,43 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune d'Arcueil, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-3	2016_12_13_337	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville d'Athis-Mons
-----	----------------	--------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune d'Athis-Mons à 7 427 215,45 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 5 836 971 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 1 457 539 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 132 705,45 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune d'Athis-Mons, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-4	2016_12_13_338	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Cachan
-----	----------------	-----------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Cachan à 6 529 811 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 4 006 190€
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 523 621 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Cachan, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial mensualités qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-5	2016_12_13_339	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Chevilly-Larue
-----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Chevilly-Larue à 76 288 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 0 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 0 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 0 €
- Contribution au financement du fonctionnement de l'établissement public : 76 288 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Chevilly-Larue, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-6	2016_12_13_340	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Choisy-le-Roi
-----	----------------	------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Choisy-le-Roi à 3 371 743 € se décomposant comme suit :

- Dotation compensation part salaire : 3 341 243 €
- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 0 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 30 500 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de CHOISY LE ROI, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-7	2016_12_13_341	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Fresnes
-----	----------------	------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Fresnes à 5 795 854 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 3 428 886 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 309 968 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 57 000 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Fresnes, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-8	2016_12_13_342	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Gentilly
-----	----------------	-------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Gentilly à 8 270 628 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 2 059 182 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 6 201 946 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 500 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Gentilly, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-9	2016_12_13_343	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville d'Ivry-sur-Seine
-----	----------------	------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune d'Ivry-sur-Seine à 19 517 909,43 € se décomposant comme suit :

- Dotation compensation part salaire : 14 796 395 €
- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 4 463 764, 64 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 237 829 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 19 920,79 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune d'Ivry-sur-Seine, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-10	2016_12_13_344	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Juvisy-sur-Orge
------	----------------	--------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Juvisy-sur-Orge à 3 804 020,81€ se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 3 027 868 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 711 318 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 64 834,81€

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Juvisy-sur-Orge, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-12	2016_12_13_345	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville du Kremlin-Bicêtre
------	----------------	--------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de L'Haÿ-Les-Roses à 6 641 612 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 4 987 880 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 1 653 232 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 500 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de L'Haÿ-Les-Roses, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-11	2016_12_13_346	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de L'Haÿ-les-Roses
------	----------------	--------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune du Kremlin Bicêtre à 6 389 817 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 4 046 330 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 343 487 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune du Kremlin Bicêtre, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

9-13	2016_12_13_347	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Morangis
------	----------------	-------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Morangis à 3 738 360,26 € se décomposant comme suit :

- La fraction Impôts ménage : 1 682 364 €
- La fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 057 295 €
- Le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: - 1 298,74 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Morangis, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-14	2016_12_13_348	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville d'Orly
------	----------------	--------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune d'Orly à 675 092,06 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 0 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 183 025,63 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 231 698 €
- Le besoin de financement de la compétence politique de la ville : 19 020 €
- Le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 150 580,43 €
- Contribution au fonctionnement de l'établissement public territorial : 90 768 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune d'Orly, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-15	2016_12_13_349	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Paray-Vieille-Poste
------	----------------	------------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Paray-Vieille-Poste à 7 729 997,50 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 5 623 077 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 074 595 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 32 325,50 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Paray-Vieille-Poste, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

9-16	2016_12_13_350	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Rungis
------	----------------	-----------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Rungis à 231 484 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 109 008 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 99 600 €
- Contribution au financement du fonctionnement de l'établissement public : 22 876 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Rungis, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-17	2016_12_13_351	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Savigny-sur-Orge
------	----------------	---------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Savigny-sur-Orge à 6 538 944,65 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 4 939 861 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 1 547 522 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 51 561,65 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Savigny-sur-Orge, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-18	2016_12_13_352	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Thiais
------	----------------	-----------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Thiais à 162 823 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 0 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 43 875 €
- Contribution au fonctionnement de l'établissement public territorial : 118 948 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Thiais, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-19	2016_12_13_353	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Valenton
------	----------------	-------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Valenton à 547 047,80 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 0 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0€
- Participation au traitement des eaux pluviales : 474 698 €
- Financement du transfert du plan local d'urbanisme: 33 361,80 €
- Contribution au fonctionnement de l'établissement public territorial : 38 988 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de VALENTON, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-20	2016_12_13_354	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Villejuif
------	----------------	--------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Villejuif à 10 148 005 € se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 6 651 061 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 3 496 944 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Villejuif, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-21	2016_12_13_355	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Villeneuve-le-Roi
------	----------------	----------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Villeneuve-Le-Roi à 891 753,94 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 4 570,72 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 762 180,72 €
- Financement de la compétence politique de la ville : 24 108 €
- Financement du transfert du plan local d'urbanisme: 18 294,50 €
- Contribution au fonctionnement de l'établissement public territorial : 82 600 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Villeneuve-Le-Roi, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

9-22	2016_12_13_356	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Villeneuve-Saint-Georges
------	----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Villeneuve Saint Georges à 1 434 857, 49 € se décomposant comme suit :

- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 35 220,90 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0€
- Participation au traitement des eaux pluviales : 1 271 819 €
- Financement du transfert du plan local d'urbanisme: 28 970, 59 €
- Financement du fonctionnement de l'établissement public territorial : 98 847 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Villeneuve Saint Georges, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-23	2016_12_13_357	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales ville de Viry-Chatillon
------	----------------	-------------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Viry-Chatillon à 6 186 057,72 € se décomposant comme suit :

- La fraction Impôts ménage : 3 676 333 €
- La fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 521 615 €
- Le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: - 11 890,28 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Viry-Chatillon, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

9-24	2016_12_13_358	FCCT : Fond de compensation des charges territoriales de Vitry-sur-Seine
------	----------------	--------------------------------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Fixe le montant du Fond de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2016 de la commune de Vitry-sur-Seine à 14 798 813,65 € se décomposant comme suit :

- Dotation compensation part salaire : 14 097 132 €
- Financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés : 508 462, 55 €
- Financement de la compétence assainissement eau : 0 €
- Participation au traitement des eaux pluviales : 137 000€
- Financement du transfert du plan local d'urbanisme: 56 219,10 €

Dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Vitry-sur-Seine, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

10	2016_12_13_359	Budget supplémentaire - budget principal 2016 (01)
----	----------------	----------------------------------------------------

27 conseillers ne prennent pas part au vote soit 55 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 50 voix pour, 5 contre :

Adopte le budget supplémentaire 2016 du budget principal de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	20 009 647,31	5 984,56	0,00	20 015 631,87
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	598 660,00	0,00	0,00	598 660,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	901 400,00	0,00	901 400,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 320 084,52	6 459 887,88	0,00	13 779 972,40
73 IMPOTS ET TAXES	168 834 280,00	24 393 852,31	0,00	193 228 132,31
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	128 694 538,76	8 934 979,68	0,00	137 629 518,44
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 145 368,23	0,00	0,00	2 145 368,23
76 PRODUITS FINANCIERS	107 461,00	0,00	0,00	107 461,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 880,00	820 417,17	0,00	854 297,17
Total Recettes	327 743 919,82	41 516 521,60	0,00	369 260 441,42

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 260 309,74	27 640 177,66	0,00	99 900 487,40
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	49 952 410,60	4 566 664,75	0,00	54 519 075,35
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	154 343 078,00	3 478 484,00	0,00	157 821 562,00
022 DEPENSES IMPREVUES	3 347 066,00	-2 445 039,00	0,00	902 027,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 889 981,00	764 521,56	0,00	17 654 502,56
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 658 420,00	0,00	0,00	5 658 420,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 741 317,28	6 495 210,63	0,00	25 236 527,91
66 CHARGES FINANCIERES	6 246 020,00	114 734,83	0,00	6 360 754,83
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	305 317,20	901 767,17	0,00	1 207 084,37
Total Dépenses	327 743 919,82	41 516 521,60	0,00	369 260 441,42

Recettes d'investissement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	4 993,18	0,00	4 993,18
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 889 981,00	764 521,56	0,00	17 654 502,56
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 515 625,52	-22 915,43	0,00	2 492 710,09
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 658 420,00	0,00	0,00	5 658 420,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 100 001,00	561 024,54	87 542,43	13 748 567,97
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 097 278,88	3 292 881,64	0,00	28 390 160,52
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 102 372,28	874 391,72	559 081,18	31 535 845,18
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 186 405,56	3 886 308,68	0,00	33 072 714,24
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
Total Recettes	122 550 084,24	9 383 205,89	646 623,61	132 579 913,74

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 413 548,58	0,00	0,00	3 413 548,58
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	901 400,00	0,00	901 400,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 100 001,00	561 024,54	0,00	13 661 025,54
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 184 030,78	22 000,00	0,00	16 206 030,78
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 693 330,06	623 568,30	70 152,74	3 387 051,10
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 925 612,36	0,00	80 000,00	7 005 612,36
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 279 697,36	1 143 333,78	84 619,93	40 507 651,07
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	40 652 589,10	4 738 609,79	1 783 120,42	47 174 319,31
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	71 275,00	22 000,00	0,00	93 275,00
Total Dépenses	122 550 084,24	8 011 936,41	2 017 893,09	132 579 913,74

Autorise le Président à verser le complément de subvention de 42 000 € au bénéfice du CASC de l'ex-CAVB.

Autorise le Président à verser le complément de subvention de 165 000 € au bénéfice de l'établissement public Silver Innov/ Plateforme Charles Foix.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

11	2016_12_13_360	Budget supplémentaire annexe assainissement CALE/CAVB (05)
----	----------------	------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Adopte le budget supplémentaire 2016 du budget annexe assainissement 2016 des villes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif et Viry-Châtillon de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 272 331,70	-143 441,59	0,00	1 128 890,11
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 555,00	0,00	0,00	55 555,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 015 271,30	0,00	0,00	3 015 271,30
Total Recettes	4 343 158,00	-143 441,59	0,00	4 199 716,41

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 213 307,00	0,00	0,00	2 213 307,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	367 213,00	0,00	0,00	367 213,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	490 923,00	-143 441,59	0,00	347 481,41
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	751 530,00	0,00	0,00	751 530,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	114 357,00	0,00	0,00	114 357,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	390 828,00	0,00	0,00	390 828,00
Total Dépenses	4 343 158,00	-143 441,59	0,00	4 199 716,41

Recettes d'investissement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 522 910,76	-189 523,41	0,00	1 333 387,35
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	490 923,00	-143 441,59	0,00	347 481,41
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	751 530,00	0,00	0,00	751 530,00
10 DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	700 651,57	0,00	0,00	700 651,57
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	556 694,00	-15 770,00	385 847,83	926 771,83
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	202 540,00	0,00	148 120,00	350 660,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	15 770,00	0,00	15 770,00
Total Recettes	4 225 249,33	-332 965,00	533 967,83	4 426 252,16

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP + RC CAVB 2016	BS 2016	REPORT CALE	BP+ BS + RC TOTAL 2016
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 555,00	0,00	0,00	55 555,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 710,00	0,00	0,00	10 710,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	299 357,00	0,00	0,00	299 357,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	207 392,88	0,00	40 356,00	247 748,88
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00	0,00	0,00	500,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 651 734,45	-143 441,59	304 088,42	3 812 381,28
Total Dépenses	4 225 249,33	-143 441,59	344 444,42	4 426 252,16

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

12	2016_12_13_361	Budget supplémentaire - Budget annexe zone d'aménagement ZAE CALE (07)
----	----------------	------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Adopte le budget supplémentaire 2016 du budget annexe ZAE de la ville de Viry-Châtillon annexé à la présente, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2016	BS 2016	BP+ BS TOTAL 2016
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	338 500,00	0,00	338 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	225 000,00	3 471 783,00	3 696 783,00
Total Recettes	563 500,00	3 471 783,00	4 035 283,00

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2016	BS 2016	BP+ BS TOTAL 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	241 500,00	0,00	241 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	46 500,00	0,00	46 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00	3 471 783,00	3 696 783,00
66 CHARGES FINANCIERES	50 500,00	0,00	50 500,00
Total Dépenses	563 500,00	3 471 783,00	4 035 283,00

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2016	BS 2016	BP+ BS TOTAL 2016
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00	3 471 783,00	3 696 783,00
Total Recettes	225 000,00	3 471 783,00	3 696 783,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2016	BS 2016	BP+ BS TOTAL 2016
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	3 186 944,00	3 186 944,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 000,00	17 610,63	192 610,63
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	267 228,37	317 228,37
Total Dépenses	225 000,00	3 471 783,00	3 696 783,00

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

13	2016_12_13_362	Budget supplémentaire - Budget annexe pépinière d'entreprise CALE (06)
----	----------------	------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Adopte le budget supplémentaire 2016 du budget annexe Hôtels-Pépinière de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP + DM1 + RC 2016	BS 2016	BP+RC+DM1+BS Total 2016
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	6 433,00	6 433,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	135 639,00	0,00	135 639,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	218 000,00	0,00	218 000,00
Total Recettes de fonctionnement	353 639	6 433,00	360 072

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + DM1 + RC 2016	BS 2016	BP+RC+DM1+BS Total 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	163 547,00	6 433,00	169 980,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 000,00	0,00	38 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 300,00	0,00	36 300,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	77 900,00	0,00	77 900,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	0,00	4 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	31 892,00	0,00	31 892,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	2 000,00
Total Dépenses de fonctionnement	353 639,00	6 433,00	360 072

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

14	2016_12_13_363	Décision modificative n°2 - budget autonome assainissement (08)
----	----------------	-----------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative 2016 numéro 2 du budget annexe assainissement (Territoire Portes de l'Essonne) de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	96 333,63	0,00	96 333,63
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 440,00	0,00	8 440,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 177 926,37	5 741 292,75	6 919 219,12
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00	0,00	10 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	321 700,00	673 829,51	995 529,51
Total Recettes Fonctionnement	1 614 400,00	6 415 122,26	8 029 522,26

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	506 500,00	4 255 890,43	4 762 390,43
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	190 000,00	589 282,42	779 282,42
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00	1 428 599,08	1 438 599,08
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	464 200,00	0,00	464 200,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	0,00	20 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	102 000,00	141 350,33	243 350,33
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	321 700,00	0,00	321 700,00
Total Dépenses Fonctionnement	1 614 400,00	6 415 122,26	8 029 522,26

Recettes d'investissement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 131 413,34	0,00	1 131 413,34
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 000,00	1 428 599,08	1 438 599,08
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	464 200,00	0,00	464 200,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	0,00	100 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	955 000,00	2 000 689,15	2 955 689,15
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 093 984,37	921 146,72	3 015 131,09
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 605 170,30	1 700 000,00	3 305 170,30
Total Recettes Investissement	6 359 768,01	6 050 434,95	12 410 202,96

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 440,00	0,00	8 440,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	0,00	100 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	328,91	0,00	328,91
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	139 130,00	506 763,39	645 893,39
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	281 969,79	112 513,13	394 482,92
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500,00	2 145 011,40	2 150 511,40
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 824 399,31	3 286 147,03	9 110 546,34
Total Dépenses investissement	6 359 768,01	6 050 434,95	12 410 202,96

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

15	2016_12_13_364	Décision modificative n°2 - budget annexe assainissement CALPE (02)
----	----------------	---------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative 2016 numéro 2 du budget annexe assainissement gérée en délégation de service public sur les territoires de Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge annexé à la présente, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 146 785,82	227 220,62	1 374 006,44
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 880,00	0,00	93 880,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 715 467,29	563 678,94	2 279 146,23
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000,00	0,00	6 000,00
Total Recettes de Fonctionnement	2 962 133,11	790 899,56	3 753 032,67

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	321 833,11	425 252,60	747 085,71
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 000,00	101 385,61	391 385,61
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 415 000,00	241 413,67	1 656 413,67
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	701 300,00	0,00	701 300,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00	0,00	100 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	130 000,00	22 847,68	152 847,68
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	0,00	4 000,00
Total Dépenses de Fonctionnement	2 962 133,11	790 899,56	3 753 032,67

Recettes d'investissement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	598 700,68	13 991,53	612 692,21
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 415 000,00	241 413,67	1 656 413,67
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	701 300,00	0,00	701 300,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 269 000,00	0,00	1 269 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	158 599,59	57 366,22	215 965,81
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 297 888,64	0,00	2 297 888,64
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 906 080,00	0,00	1 906 080,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	902 000,00	0,00	902 000,00
Total Investissement	9 248 568,91	312 771,42	9 561 340,33

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budgété 2016 avant DM2	DM2 2016	Total 2016 Budgété + DM2
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 880,00	0,00	93 880,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 269 000,00	0,00	1 269 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	260 890,00	49 071,20	309 961,20
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	852 557,99	0,00	852 557,99
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	224 649,22	224 649,22
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 772 240,92	39 051,00	6 811 291,92
Total Investissement	9 248 568,91	312 771,42	9 561 340,33

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

16	2016_12_13_365	Subventions 2017 : avances de trésorerie
----	----------------	------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise le président à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communautaire ou communale en 2016 et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2017 dans la limite de **5/12^e** du montant accordé en 2016 (**y compris DM et BS**), comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention ville 2016	Avance de trésorerie 2017 proposée
EX-CAVB		
Association ECARTS (Arcueil)	132 000,00	38 000,00
Association Centre Culturel Communal de Cachan	715 000,00	340 000,00
Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux (AGECAM) au Kremlin-Bicêtre	510 700,00	241 000,00
Théâtre Romain Rolland de Villejuif	1 223 000,00	730 000,00
EX-CASA		
AMUPLIE	68 000,00	28 000,00
CAMPUS URBAIN	120 000,00	50 000,00
CELLULE CLAUSES INSERTION	62 073,00	25 500,00
CLUSTER EMS	77 000,00	32 000,00
DEFI MECATRONIC	40 000,00	16 500,00
ESPACE POUR ENTREPRENDRE	31 510,00	13 000,00
MATERIAUPÔLE	45 000,00	18 750,00
MISSION LOCALE ORLY CHOISY	115 010,00	47 500,00
MISSION LOCALE IVRY VITRY	567 052,00	236 000,00
PLIE IVRY VITRY	151 034,00	62 500,00
SILVER INNOV PLATEFORME CHARLES FOIX	665 000,00	277 000,00
SILVER VALLEY	75 000,00	31 000,00
CREATIVE CLUSTER	30 000,00	12 500,00
EX-CALPE/CALE		
PLIE Nord Essonne	125 000,00	52 000,00
Mission Local Nord Essonne	438 070,00	182 500,00
Régie de Quartiers	30 000,00	12 500,00
Maison de la Banlieue et de l'Architecture	85 000,00	35 500,00
Alliance Prévention	24 093,00	10 500,00
Médiane	135 600,00	56 000,00
Ressources (Pole entretiens familiaux)	24 000,00	10 000,00
Viry Grigny Prévention	80 000,00	33 000,00
ASSAD	30 000,00	12 500,00

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

ASSOCIATIONS	Subvention ville 2016	Avance de trésorerie 2017 proposée
ASAMAD	83 000,00	35 000,00
A.F.A.D	306 000,00	127 500,00
ESV Foot Viry	33 000,00	13 700,00
Comité des Œuvres Sociales des agents des ex-CALPE/CALE	89 150,00	37 000,00
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
EPIC Les Bords de Scènes	1 344 643,12	560 000,00

Précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement inscrits aux budgets primitifs 2017 aux chapitres et articles concernés.

Charge le président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

17	2016_12_13_366	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote des budgets primitifs principal et annexes
----	----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise le président, pour les mouvements réels, à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016, les dépenses de la section d'investissement jusqu'au vote du budget primitif principal 2017 et ce suivant l'état suivant. Comme évoqué ci-dessus, les crédits ouverts en dépenses et recettes au chapitre 041 constituent des mouvements d'ordre de régularisation d'avances forfaitaires auxquels le Président est autorisé à procéder.

Budget Principal EPT Grand-Orly Seine bièvre				
Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2016	Limite des 25 %	Montant autorisé par le Conseil territorial
Dépenses				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 941 022,96	735 255,74	730 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 925 612,36	1 731 403,09	1 730 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 347 263,35	9 836 815,84	9 830 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	41 596 556,50	10 399 139,13	10 390 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	93 275,00	23 318,75	20 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 661 025,54	3 415 256,39	3 410 000,00
Recettes				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 661 025,54	3 415 256,39	3 410 000,00
Budget annexe assainissement (Territoire Ex-CALPE)				
Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2016	Limite des 25 %	Montant autorisé par le Conseil territorial
Dépenses				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	852 557,99	213 139,50	210 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 772 240,92	1 693 060,23	1 690 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 269 000,00	317 250,00	310 000,00
Recettes				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 269 000,00	317 250,00	310 000,00

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Budget annexe activité économique				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés en 2016</i>	<i>Limite des 25 %</i>	<i>Montant autorisé par le Conseil territorial</i>
Dépenses				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	750,00	750,00
Budget annexe assainissement (Territoire EX-CAVB & Viry-Châtillon)				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés en 2016</i>	<i>Limite des 25 %</i>	<i>Montant autorisé par le Conseil territorial</i>
Dépenses				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247 748,88	61 937,22	60 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 955 822,87	988 955,72	980 000,00
Budget annexe hôtel pépinière d'entreprises				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés en 2016</i>	<i>Limite des 25 %</i>	<i>Montant autorisé par le Conseil territorial</i>
Dépenses				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	750,00	750,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 500,00	3 875,00	3 000,00
Budget annexe aménagement ZAE (Territoire Ex-CALE)				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés en 2016</i>	<i>Limite des 25 %</i>	<i>Montant autorisé par le Conseil territorial</i>
Dépenses				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	12 500,00	10 000,00
Budget autonome assainissement (Territoire d'Athis-Mons)				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés en 2016</i>	<i>Limite des 25 %</i>	<i>Montant autorisé par le Conseil territorial</i>
Dépenses				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	281 969,79	70 492,45	70 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500,00	1 375,00	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 824 399,31	1 456 099,83	1 450 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	25 000,00	20 000,00
Recettes				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	25 000,00	20 000,00

Précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement inscrits aux budgets primitifs 2017 aux chapitres et articles concernés

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

18	2016_12_13_367	Conventions pour le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale
----	----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise Le président à signer les conventions et tout document y afférent pour le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale passées avec les communes qui ne faisaient pas partie au 31 décembre 2015 d'un des établissements publics de coopération intercommunale ou qui n'avaient pas à cette date transféré la compétence ;

Dit que cette recette sera inscrite au budget de l'établissement public territorial au chapitre 7331- taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

19	2016_12_13_368	Autorisation au Président pour signer les différentes conventions de prestation de services à passer avec communes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly et Villejuif
----	----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise d'autoriser le président à signer les différentes conventions de prestation de service à passer avec les communes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly et Villejuif ;

Dit que les conventions de mutualisation en cours continuent à s'appliquer à l'identique, hors prestations concourant à la réalisation de compétences transférées, et ce jusqu'à leur échéance.

20	2016_12_13_369	Habilitation au Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à la mise en œuvre de la compétence enlèvement et traitement des ordures ménagères suite à la résiliation au 1er janvier 2017 des conventions passées entre des villes et la CAVB
----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Habilite le président ou son représentant à signer les différents procès-verbaux contradictoires établis pour la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires à l'exercice des compétences compétence enlèvement et traitement des ordures ménagères avec les communes qui avaient contracté avec la CAVB une convention de mise à disposition de service.

21	2016_12_13_370	Habilitation au Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à la mise en œuvre des compétences transférées le 1er janvier 2016
----	----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Habilite le président ou son représentant à signer les différents procès-verbaux contradictoires établis pour la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires à l'exercice des compétences avec les communes les communes qui ne faisaient pas partie au 31 décembre 2015 d'un des établissements publics de coopération intercommunale ou qui n'avaient pas à cette date transférée la compétence

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Ressources humaines		
22	2016_12_13_371	Transformation de poste et mise à jour du tableau des effectifs des conservatoires de l'EPT pour l'année 2016/2017

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2017 la création du poste suivant au tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

GRADE	Temps de travail	Nbre poste	Équivalent heures
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35 heures	1	35

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2017 la création des postes suivants au tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

GRADE	temps de travail	nbre poste	équivalent heures
Directeur Ets Enseig.artist. 1 ^{ère} cat.	16,00	1	16
PEA Hors classe	16,00	17	272
PEA Hors classe	12,00	1	12
PEA Hors classe	8,00	1	8
PEA Hors classe	6,00	1	6
PEA Hors classe	5,00	1	5
PEA Hors classe	4,50	1	4,5
PEA Classe normale	16,00	44	688
PEA Classe normale	14,50	1	14,5
PEA Classe normale	13,50	4	54
PEA Classe normale	12,50	1	12,5
PEA Classe normale	12,00	3	48
PEA Classe normale	11,75	1	11,75
PEA Classe normale	11,50	1	11,5
PEA Classe normale	11,00	1	11
PEA Classe normale	10,50	1	10,5
PEA Classe normale	9,75	2	19,5
PEA Classe normale	8,50	1	8,5
PEA Classe normale	8,00	3	24
PEA Classe normale	7,00	1	7
PEA Classe normale	6,50	1	6,5
PEA Classe normale	6,00	4	24
PEA Classe normale	5,75	2	11,5
PEA Classe normale	5,50	1	5,5
PEA Classe normale	5,00	3	15
PEA Classe normale	4,75	1	4,75
PEA Classe normale	3,50	1	3,5
PEA Classe normale	3,00	4	12
PEA Classe normale	2,00	1	2
AEA principal 1 ^{ère} classe	20,00	32	640
AEA principal 1 ^{ère} classe	18,00	1	18
AEA principal 1 ^{ère} classe	17,50	1	17,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	17,00	1	17

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

GRADE	temps de travail	nbre poste	équivalent heures
AEA principal 1 ^{ère} classe	16,50	1	16,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	16,00	1	16
AEA principal 1 ^{ère} classe	15,50	3	46,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	15,00	2	30
AEA principal 1 ^{ère} classe	14,75	1	14,75
AEA principal 1 ^{ère} classe	14,50	1	14,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	14,00	1	14
AEA principal 1 ^{ère} classe	13,00	1	13
AEA principal 1 ^{ère} classe	12,00	4	48
AEA principal 1 ^{ère} classe	11,50	1	11,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	11,00	2	22
AEA principal 1 ^{ère} classe	10,50	1	10,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	10,00	4	40
AEA principal 1 ^{ère} classe	8,50	1	8,5
AEA principal 1 ^{ère} classe	8,00	2	16
AEA principal 1 ^{ère} classe	7,00	2	14
AEA principal 1 ^{ère} classe	6,67	1	6,67
AEA principal 1 ^{ère} classe	6,00	6	36
AEA principal 1 ^{ère} classe	5,75	1	5,75
AEA principal 1 ^{ère} classe	5,25	1	5,25
AEA principal 1 ^{ère} classe	5,00	3	15
AEA principal 1 ^{ère} classe	4,50	2	9
AEA principal 1 ^{ère} classe	4,00	1	4
AEA principal 1 ^{ère} classe	3,75	1	3,75
AEA principal 1 ^{ère} classe	3,00	4	12
<hr/>			
AEA principal 2 ^e classe	20,00	10	200
AEA principal 2 ^e classe	19,25	1	19,25
AEA principal 2 ^e classe	18,00	2	36
AEA principal 2 ^e classe	16,50	1	16,5
AEA principal 2 ^e classe	16,00	6	96
AEA principal 2 ^e classe	15,50	1	15,5
AEA principal 2 ^e classe	15,00	1	15
AEA principal 2 ^e classe	14,00	5	70
AEA principal 2 ^e classe	13,50	2	27
AEA principal 2 ^e classe	13,00	2	26
AEA principal 2 ^e classe	12,00	3	36
AEA principal 2 ^e classe	11,50	1	11,5
AEA principal 2 ^e classe	11,00	3	33
AEA principal 2 ^e classe	10,25	1	10,25
AEA principal 2 ^e classe	10,00	3	30
AEA principal 2 ^e classe	9,75	1	9,75
AEA principal 2 ^e classe	9,00	3	27
AEA principal 2 ^e classe	8,00	2	16
AEA principal 2 ^e classe	7,83	1	7,83
AEA principal 2 ^e classe	7,67	1	7,67
AEA principal 2 ^e classe	7,50	1	7,5
AEA principal 2 ^e classe	7,42	1	7,42
AEA principal 2 ^e classe	7,33	1	7,33
AEA principal 2 ^e classe	7,00	5	35

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

GRADE	temps de travail	nbre poste	équivalent heures
AEA principal 2 ^e classe	6,50	2	13
AEA principal 2 ^e classe	6,25	2	12,5
AEA principal 2 ^e classe	6,17	1	6,17
AEA principal 2 ^e classe	6,00	4	24
AEA principal 2 ^e classe	5,75	1	5.75
AEA principal 2 ^e classe	5,50	2	11
AEA principal 2 ^e classe	5,25	1	5,25
AEA principal 2 ^e classe	5,00	6	30
AEA principal 2 ^e classe	4,75	1	4.75
AEA principal 2 ^e classe	4,50	1	4,5
AEA principal 2 ^e classe	4,25	1	4,25
AEA principal 2 ^e classe	4,00	3	12
AEA principal 2 ^e classe	3,00	3	9
AEA principal 2 ^e classe	2,00	1	2
Assistant d'enseignement artistique			
Assistant d'enseignement artistique	20,00	2	40
Assistant d'enseignement artistique	19,75	1	19,75
Assistant d'enseignement artistique	19,25	1	19,25
Assistant d'enseignement artistique	18,50	1	18,5
Assistant d'enseignement artistique	16,00	1	16
Assistant d'enseignement artistique	14,00	1	14
Assistant d'enseignement artistique	12,00	2	24
Assistant d'enseignement artistique	11,50	1	11,5
Assistant d'enseignement artistique	11,00	1	11
Assistant d'enseignement artistique	10,75	1	10,75
Assistant d'enseignement artistique	10,50	2	21
Assistant d'enseignement artistique	10,00	2	20
Assistant d'enseignement artistique	9,00	2	18
Assistant d'enseignement artistique	8,50	2	17
Assistant d'enseignement artistique	8,42	1	8,42
Assistant d'enseignement artistique	8,16	1	8,16
Assistant d'enseignement artistique	8,00	4	32
Assistant d'enseignement artistique	7,75	1	7,75
Assistant d'enseignement artistique	7,50	2	15
Assistant d'enseignement artistique	7,00	4	28
Assistant d'enseignement artistique	6,50	2	13
Assistant d'enseignement artistique	6,00	7	42
Assistant d'enseignement artistique	5,50	2	11
Assistant d'enseignement artistique	5,00	6	30
Assistant d'enseignement artistique	4,25	2	8,5
Assistant d'enseignement artistique	4,00	4	16
Assistant d'enseignement artistique	3,50	5	17,5
Assistant d'enseignement artistique	3,00	5	15
Assistant d'enseignement artistique	2,50	2	5
Assistant d'enseignement artistique	2,00	4	8

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

23	2016_12_13_372	Modification du tableau des effectifs
----	----------------	---------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2017 la création du poste suivant au tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

GRADE	Temps de travail	Nbre poste
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^e classe	35 heures	2
Rédacteur principal de 2 ^e classe	35 heures	1
Technicien	35 heures	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	3 heures	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	7 heures	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5 heures	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	26 heures	1

Autorise le recrutement d'agent non titulaire sur un emploi permanent de catégorie A, sur les postes de Responsable de la pépinière et hôtel d'entreprise « la Fabrique » et de Chargé de mission Urbanisme et Aménagement rémunéré sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Dans le cas où aucun agent titulaire n'a pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier peut être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis

Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer

Politique de la ville		
24	2016_12_13_373	Protocole de préfiguration PRU Ivry

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la ville d'Ivry (quartier Gagarine),

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ce protocole de préfiguration et ses avenants

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Déchets

25	2016_12_13_3743	SYCTOM : Approbation des statuts, adhésion et représentation
----	-----------------	--------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les modifications statutaires du SYCTOM ;

Adhère au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, sise 35 boulevard de Sébastopol 75001 Paris, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la partie de son territoire concernée, soit les villes d'Ivry-sur-Seine, Cachan, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Vitry-sur-Seine et Valenton ;

Désigne pour représenter l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Conseil Syndical du SYCTOM :

Titulaire	Suppléant
Mme Stéphanie DAUMIN	Mme Agnès TEYSSERON
M. Romain ZAVALLONE	M. Jean-Emmanuel ROUGIER
M. Bamadi SANOKHO	Mme Elisabeth HUSSON-LESPINASSE
M. Patrick RATTER	Mme Françoise BAUD
Mme Monique RAFFAELLI	M. Ludvig LOISON-ROBERT
M. Jorge CARVALHO	M. Alain LIPIETZ
M. Samuel BESNARD	M. Robert ORUSCO

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

26	2016_12_13_375	SIREDOM : Adhésion, approbation des statuts et convention de gestion
----	----------------	----------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les modifications statutaires du SIREDOM

Adhère au SIREDOM, syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères (SIREDOM), sis 63 rue du Bois Chaland 91090 LISSES, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la partie de son territoire concernée, soit les villes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Morangis, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon,

Désigne pour représenter l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Conseil Syndical du SIREDOM :

Titulaires			Suppléants		
1	M. Pascal PETETIN	1	Kévin RHAINA	7	Julien DUMAINE
2	M. Michel PERRIMOND	2	Claude MOREAU	8	Françoise MALLE
3	M. Pascal NOURY	3	Henrique PINTO	9	Virginie Falguieres
4	M. Franck DEGIOANNI	4	Sylvain HAMARD	10	Jean-Luc Guglielmi
5	M. Jean-Charles HENRY	5	Éric MEHLHORN	11	Alexis Teillet
6	M. Jérôme BERENGER	6	Christèle GIRAUD	12	Laurent Sauerbach

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

27	2016_12_13_376	SIREDOM : Convention de gestion transitoire
----	----------------	---------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention transitoire avec le SIREDOM (syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères), sis 63 rue du Bois Chaland 91090 LISSES ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

28	2016_12_13_377	SIREDOM : Convention de mise à disposition de composteurs domestiques et modalités d'acquisition des composteurs et lombricomposteurs
----	----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Charge le président ou toute personne habilitée, de signer la convention de mise à disposition de composteurs avec le SIREDOM ;

Autorise la mise à disposition gratuite de composteurs aux administrés des villes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, de Morangis, de Paray-Vieille-Poste, de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon, dans la limite de deux composteurs par foyers et d'ouvrir le dispositif aux entités telles que les copropriétés, les bailleurs, les écoles élémentaires, les associations, les petites entreprises (liste non limitative), sous réserve de l'avis favorable des services de l'EPT,

Autorise la mise à disposition gratuite des lombricomposteurs pour les administrés des villes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, de Morangis, de Savigny-sur-Orge, de Paray-Vieille-Poste et de Viry-Châtillon

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

29	2016_12_13_378	SMITDVUM : Adhésion, transfert de compétences, approbation des statuts et convention de gestion
----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Adhère au Syndicat Mixte de Traitement des déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), sis EUROPAR – 14 rue Le Corbusier – 94046 CRETEIL CEDEX, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la partie de son territoire concernée, soit la ville de Villeneuve-Saint-Georges ;

Transfère au SMITDUVM la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés pour la partie de son territoire concernée, soit la Ville de Villeneuve-Saint-Georges ;

Approuve l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, constituée des communes d'Alfortville, Boissy-St-Léger, Bonneuil-Sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie ;

Approuve l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois, constituée des communes du Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne ;

Approuve le projet de statuts modifiés du SMITDUVM ;

Autorise le Président à conclure et signer une convention de gestion transitoire des services avec le SMITDUVM ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Développement économique		
30	2016_12_13_379	Subvention annuelle à l'association Wimoov 94 pour l'antenne locale de mobilité du Val de Bièvre pour la période décembre 2016 à décembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Valide le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération.

Valide la proposition d'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Wimmov94 pour la continuité de son antenne de mobilité en Val de Bièvre

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

31	2016_12_13_380	Cofinancement par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du projet MOOC : une formation innovante dans le numérique pour les aides à domicile portée par l'association Campus Urbain sur le projet dans le cadre de la candidature de l'ITI Seine amont à l'Appel à projet INTERRACT'IF
----	----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Décide de cofinancer le projet « **MOOC : une formation innovante dans le numérique pour les aides à domicile** » porté par l'association Campus Urbain dans le cadre de l'ITI Seine Amont pour un montant de 20000 €, soit 8 % du coût total prévisionnel du projet ;

Dit que le plan de co-financement s'établit comme suit :

- Participation 2016 : 6666 € TTC
- Participation 2017 : 6666 € TTC
- Participation 2018 : 6668 € TTC

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016 ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget territorial des exercices 2017 et 2018 sous réserve du vote des crédits

32	2016_12_13_381	Cofinancement par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du projet CoTiSAME - Coordination de Tiers Lieux en Seine-Amont pour de la Mutualisation d'Equipements portée par l'association Campus Urbain sur le projet dans le cadre de la candidature de l'ITI Seine amont à l'Appel à projet INTERRACT'IF
----	----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Décide, sous réserve d'un avis favorable de l'autorité de gestion, de cofinancer le projet « **CoTiSAME - Coordination de Tiers Lieux en Seine-Amont pour de la Mutualisation d'Equipements** » portée par l'association **Materiaupôle dans le cadre de la candidature de l'ITI Seine amont** à l'Appel à projet INTERRACT'IF pour un montant de 17 000 €, soit 9,29 % du coût prévisionnel total du projet.

Dit que le plan de co-financement s'établit comme suit :

- Participation 2017 : 8 500 € TTC
- Participation 2018 : 8 500 € TTC

Dit que la dépense sera inscrite au budget territorial des exercices 2017 et 2018 sous réserve du vote des crédits

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

33	2016_12_13_382	Convention EPT/EPE dans le cadre du FSE
----	----------------	-----------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise le président ou son représentant du conseil territorial de l'établissement public à signer la convention ainsi que tout autre document relatif au projet entre l'EPT et l'association Espace pour entreprendre sur le projet « Amorçage de projets entrepreneuriaux, conseils et formation à la création/reprise développement d'entreprises », dans le cadre de l'Appel à projet régional INTERRACT'IF 2014-2020 ;

Autorise le président ou son représentant du conseil territorial de l'établissement public à s'engager financièrement sur le projet « Amorçage de projets entrepreneuriaux, conseils et formation à la création/reprise développement d'entreprises » en tant que chef de file et à hauteur de :

- 58 942€ en 2017,
- 58 942€ en 2018, ceci fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil territorial en 2018

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dit que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 :

- Coût prévisionnel global : 299 845,33 euros TTC
- Subvention FSE sollicitée : 142 000,00 euros TTC
- Autofinancement de l'EPT 15 000,00 euros TTC

Dit que ladite convention partenariale entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Espace pour Entreprendre prendra effet à la date de signature et sera annexée à la convention bilatérale entre l'EPT et la Région IDF concernant le projet « Amorçage de projets entrepreneuriaux, conseils et formation à la création/reprise développement d'entreprises » mis en œuvre sur la période 2017-2018 dans les locaux du Centre de l'entrepreneuriat au 137 Avenue Anatole France, 94600 à Choisy-le-Roi ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget territorial de l'exercice 2017

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

34	2016_12_13_383	Présentation du rapport annuel 2015 du délégataire en charge de la gestion du marché alimentaire de Juvisy sur Orge
----	----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Prend acte de la transmission et de l'examen en séance, du rapport annuel 2015 du délégataire de service public du marché de la Ville de Juvisy sur Orge ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

35	2016_12_13_384	Convention de partenariat 2016 avec FACE Val-de-Marne
----	----------------	-------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat 2016-2017 avec FACE Val-de-Marne qui prévoit le soutien financier de l'EPT à hauteur de **10 660 euros** ;

Autorise le Président à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les dépenses sont inscrites au budget territorial 2016.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

36	2016_12_13_385	Avenant n°1 accord-cadre relatif à la mise en œuvre du FSE Inclusion entre le conseil départemental du Val de Marne et les PLIE du Val de Marne
----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n° 1 relatif à la mise en œuvre du FSE Inclusion entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et les PLIE de Val-de-Marne ;

Autorise le Président à signer ledit accord ;

Dit que cet accord n'entraîne aucune dépense ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

37	2016_12_13_386	Approbation de la demande de soutien financier de la Région pour la mise en place de «Passerelles-Entreprises» par le PLIE de Choisy Orly Villeneuve-Le-Roi.
----	----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les demandes de soutien financier adressées à la Région dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en place de Passerelles-Entreprises par le PLIE de l'EPT ;

Autorise le Président ou toute personne habilitée par lui, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Action sociale		
38	2016_12_13_387	Contrat d'objectifs pluriannuel avec l'association ASAMAD dans le cadre du financement du service d'aide à domicile pour personnes âgées

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention d'objectifs pluriannuel 2017-2019 avec l'Association ASAMAD dans le cadre du financement du service d'aide à domicile pour personnes âgées ;

Autorise le Président ou le vice-président en charge à signer ladite convention ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

39	2016_12_13_388	Convention avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du fonctionnement du CLIC Les Portes de l'Essonne pour l'année 2016
----	----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention annuelle de partenariat entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le Conseil Départemental de l'Essonne, permettant notamment le versement de la subvention d'un montant de 90 000€ pour l'année 2016 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Culture		
40	2016_12_13_389	Convention d'objectifs 2014-2016 avec la Maison de la Banlieue et de l'architecture

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuver la convention d'objectifs 2017-2019 avec l'association Maison de Banlieue et de l'Architecture ;

Autoriser le Président ou son représentant à la signer ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Aménagement		
41	2016_12_13_390	Convention de partenariat entre l'EPT et l'IAU IDF relative à un appui à la compréhension du territoire et de ses enjeux locaux

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention pluri annuelle 2016- 2017- 2018 avec l'IAU Île de France annexée à la présente délibération ;

Approuve le versement d'une subvention annuelle de 50.000 € HT à l'IAU Île de France selon les modalités inscrites dans la convention ;

Autorise Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents ;

Dit que ladite convention prendra effet à la date de signature ;

Dit que la dépense est inscrite au budget communautaire des exercices correspondants.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

42	2016_12_13_391	Approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé de Valenton
----	----------------	----------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 56 voix pour et 27 abstentions :

Approuve le Plan Local d'Urbanisme de Valenton arrêté le 17 décembre 2015, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Dit que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Valenton et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sera affichée en mairie et au siège de l'EPT pendant un mois et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Précise que le dossier du Plan Local d'Urbanisme révisé sera tenu à la disposition du public à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (site d'Arcueil, 7/9 avenue François Vincent Raspail) ainsi qu'à la mairie de Valenton, Direction de l'Aménagement et du développement 1 chemin de la Ferme de l'Hôpital aux jours et heures habituels d'ouverture

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

43	2016_12_13_392	Comptes rendus annuels des conventions EPFIF en cours sur le secteur de l'ex-CAVB.
----	----------------	------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Prend acte du compte rendu d'activité 2015 des conventions d'intervention foncière engageant l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) sur le territoire (Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif) ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

44	2016_12_13_393	Approbation du Compte rendu annuel 2015 ZAC Campus Grand Parc
----	----------------	---------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve le Compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015 de la ZAC Campus Grand Parc comprenant l'état financier au 31 décembre 2015 et l'échéancier financier prévisionnel actualisé, annexé à la présente ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

45	2016_12_13_394	Convention d'adhésion à l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" concernant le site de la Redoute des Hautes Bruyères à Villejuif
----	----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention d'adhésion de l'appel à projets Inventons la métropole du Grand Paris, portant sur le site de la Redoute des Hautes Bruyères

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à siéger au jury du projet ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

46	2016_12_13_395	Conventions d'adhésion à l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" concernant d'une part le pôle gare Ardoines et d'autre part la ZAC départementale Chérioux
----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention d'adhésion à l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris ainsi que ses avenants éventuels entre la Métropole du Grand Paris, l'Etat, la Société du Grand Paris et les porteurs du site «ZAC Chérioux » : le Département du Val de Marne, la Commune de Vitry-sur-Seine, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et la SADEV 94, concessionnaire de la ZAC ;

Approuve la convention d'adhésion à l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris ainsi que ses avenants éventuels entre la Métropole du Grand Paris, l'Etat, la Société du Grand Paris et les porteurs du site « Pôle Gare Ardoines » : l'EPA-ORSA, aménageur, la Commune de Vitry-sur-Seine, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, la SNCF et l'EPFIF ;

Autorise Monsieur le président à signer ces deux conventions ;

Autorise Monsieur le président ou son représentant à siéger au jury des deux projets ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

47	2016_12_13_396	Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons
----	----------------	-----------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons tel qu'annexé à la présente ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

48	2016_12_13_397	Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons
----	----------------	--------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Tire le bilan de la concertation sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé d'Athis-Mons,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint de la commune et des personnes publiques associées à la procédure conformément à l'article L 123-13 II du code de l'urbanisme. Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sera joint au dossier d'enquête publique,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure de révision générale allégée du PLU, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux associations agréées qui en feraient la demande,

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dit que le dossier de révision générale, tel qu'arrêté par le Conseil territorial, sera tenu à la disposition du public,

Dit que la présente délibération sera :

1. Transmise au représentant de l'État dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité,
2. Affichée en Mairie et à l'Établissement Public territorial pendant une durée d'un mois minimum,

La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

49	2016_12_13_398	Prescription d'une procédure de déclaration de projet : intérêt général du projet de l'opération de logements mixtes dans le secteur de l'avenue Charles de Gaulle avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Morangis
----	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Engage une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de construction de logements mixtes dans le secteur de l'avenue Charles de Gaulle à Morangis avec mise en compatibilité du document d'urbanisme communal, conformément aux dispositions de l'article L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Dit que les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

- La prise en compte de l'intérêt général du projet,
- La modification du secteur n°2 des Orientations d'Aménagement et du zonage des parcelles cadastrées section F n° 675 et 676 sises 120 avenue Charles de Gaulle à Morangis, constituant le périmètre du projet qui seront reclassées comme suit :
 - * Une partie en zone UC (destinée à l'habitat à dominante d'habitations collectives),
 - * L'autre partie en zone UHv (destinée à accueillir des maisons de ville).

Précise que la concertation prescrite par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération prescrivant la déclaration de projet au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et à la Mairie de Morangis pendant toute la durée de la procédure,
- Diffusion du dossier sur le site internet de la commune de Morangis,
- Consultation du dossier en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture avec mise à disposition d'un registre de concertations sur lequel le public pourra consigner ses observations,
- Les observations du public pourront être adressées à la Mairie par courrier papier ou dématérialisé (formulaire contact disponible sur le site internet de la commune),

La commune de Morangis se réserve la possibilité d'organiser toute autre forme de concertation si nécessaire.

Précise que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et notifiée :

- au Président du Conseil Régional d'Ile de France ;
- au Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture d'Ile de France,
- au représentant du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
- aux maires des Communes limitrophes de Morangis,
- au président de la Communauté d'agglomération de Paris Saclay

Précise que le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre organisera une réunion d'examen conjoint sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de Morangis avec l'ensemble des personnes publiques associées. Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint étant joint au dossier de l'enquête publique.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois minimum au siège de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre et à la Mairie de Morangis ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Donne autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la dite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en comptabilité du document d'urbanisme communal et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 21h10.

Pour l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
Le Président, Michel Leprêtre